

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 10 octobre 2024.

Date de publication : 30 octobre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, M. Benoît MEILHAC et Mmes, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Marie France AULAS.

Absent : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2024/1610/069 – *Convention d'attribution d'une subvention en nature pour la fourniture d'arceaux de stationnement de vélo entre la commune et MBA.*

Le schéma des mobilités durables de MBA, adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de « stationnement vélos » en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture « d'arceaux vélos » en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélos » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

Le Conseil Municipal est invité à conclure une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de « stationnement vélos » par MBA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélos aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de « stationnement vélos » en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de « stationnement vélos » entre la commune de La Roche Vineuse et MBA.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 28 octobre 2024,

Le Maire, Robert LUQUET

